

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 15 mai 2024

Date d'affichage 15 mai 2024

***Nombre de conseillers***

en exercice 29

présents 20 + 9 procurations

votants 29

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE**

**Le VINGT ET UN MAI** à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Eric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Gérard GUESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Françoise PELLODI, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Delphine LETESSIER, M. Christophe BISI, M. Emmanuel VIGNERON, Mme Marie DENONELLE, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Dominique MORANCE, M. Franck POTAUFEUX, M. Carl GUILLEMIN.

**Excusés** :

M. Gaëtan THOMAS,

(Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)

M. Emmanuel BOIS,

(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)

M. Thierry BODIN,

(Pouvoir donné à Mme Christiane VAN RYSSEL)

Mme Marie-Hélène TROUILLOT,

(Pouvoir donné à M. Eric PAPILLON)

M. Nicolas GUILLARD,

(Pouvoir donné à Mme Marie DENONELLE)

Mme Olivia JAMAIN,

(Pouvoir donné à M. Gérard GUESNE)

Mme Sophie DOLLON,

(Pouvoir donné à M. Dominique MORANCE)

M. Lionel COUTEMANCHE,

(Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL)

Mme Edith ALIX,

(Pouvoir donné à Mme Sylvie SEQUEIRA)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme Delphine LETESSIER a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**PRESENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE  
SERVICE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT**

Le Conseil municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le rapport du Maire.

**Considérant** le Rapport sur le Prix et la Qualité de Service (RPQS) qui permet de rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée par le délégataire.

**Considérant** que ce document est public et répond à une exigence de transparence interne mais également à une exigence de transparence à l'usager.

Après avoir pris connaissance du rapport sur le prix et la qualité de service établi par la SAUR pour le service délégataire de l'assainissement collectif.

**PREND ACTE** de la présentation du RPQS qui lui a été faite.

La Secrétaire de séance  
Delphine LETESSIER

Pour Copie conforme  
Le Maire,  
Didier REVEAU